



Règlement particulier

13ème tournoi des Alpilles

23 et 24 mai 2026

I. Cadre de la compétition

Article n°1 :

Le tournoi est autorisé par la Ligue PACA de Badminton sous le numéro :

2500036

Article n°2 :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Article n°3 :

Le juge arbitre sera Patrick Bion.

Article n°4 :

Le GEO sera Marie Pélissier.

Le GEO suppléant sera Marion Royer.

Article n°5 :

Le jour du tirage au sort, tout joueur devra présenter sa licence en règle pour la saison 2025/2026. Les minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans sont autorisés à s'inscrire à ce tournoi.

Article n°6 :

Le tournoi est ouvert aux joueurs classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.

- Les tableaux seront au nombre de 5 maximum, dans le tableau 1 seront répartis les meilleures côtes alors que dans le tableau 5 les plus petites côtes. Une côte est la somme des côtes des 2 joueurs d'une paire. Les joueurs seront répartis par le comité organisateur au tableau en adéquation avec de leurs CPPH, tout en assurant une homogénéité de côte dans chaque tableau.
- Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque discipline, le comité organisateur se



réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre, de réduire ou d'augmenter le nombre de tableaux.

Article n°7 :

Les classements affichés et utilisés pour le tirage au sort sont ceux du 02 mai 2026 publiés sur le site de la FFBaD. Les têtes de série seront établies en fonction du classement permanent par point hebdomadaire (CPPH) à cette date.

Article n°8 :

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

II. Modalité d'inscription, forfaits, remboursement

Article n°9 :

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 4 mai 2026. Les inscriptions de certains tableaux pourront être clôturées plus tôt en cas d'un nombre de joueurs inscrits important, afin d'assurer la faisabilité de la compétition.

Article n°10 :

Les frais d'inscription s'élèvent à 22€ pour 1 tableau et à 24€ pour 2 tableaux (taxes fédérales 2€ et ligue 1€ comprises).

Article n°11 :

Les inscriptions et les paiements peuvent être envoyés par club ou individuellement via Badnet.

Article n°12 :

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition. Celui-ci devra être transmis par mail à l'adresse : forfaits@sudbad.fr et competition.bcae@gmail.com

Article n°13 :

En cas de forfait d'un joueur composant une paire, la question du remplacement sera posée au partenaire pouvant jouer :

- si ce dernier accepte le joueur sera remplacé par un joueur inscrit et figurant sur liste d'attente en respectant l'ordre de celle-ci et la règle des x16 (art.3.2.1.5 du RGC)

si ce dernier refuse la paire sera alors notée WO ou la paire pourra être remplacée par une paire figurante et inscrite sur liste d'attente en respectant l'ordre de celle-ci et la règle des x16 (art.3.2.1.5 du RGC)



III. Programmation : tableaux, séries, échéanciers, récompenses

Article n°14 :

Le tournoi sera organisé par série regroupant les joueurs et les paires selon le CPPH à la date indiquée dans l'article n°7.

Article n°15 :

La compétition se déroule au Gymnase du Collège Lucie Aubrac, 125 rue Coudoulières, 13 430 Eyguières.

Article n°16 :

Les Doubles Hommes et les Doubles Dames se déroulent le samedi.
Les Doubles Mixtes se déroulent le dimanche.

Article n°17 :

Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux (double et mixte).
Les tableaux seront limités à 24 paires en double et mixte.

Article n°18 :

Tous les tableaux seront en poule avec deux sortants. En cas de faible affluence les poules uniques seront priorisées.

Article n°19 :

Le nombre de participants est limité par tableau.
En cas de dépassement une liste d'attente sera constituée par ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droit d'engagement).

Article n°20 :

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation initiale.
Cependant les horaires ainsi que les ordres des matchs peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.
Les matchs pourront être lancés avec 1h d'avance, au-delà ils pourront être lancés avec l'accord du juge-arbitre et des joueurs concernés.



Article n°21 :

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article n°22 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou compléter des tableaux. Les organisateurs se réservent le droit de limiter éventuellement le nombre total des matchs de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs et/ou clubs, une fois les inscriptions reçues après accord du juge-arbitre.

III. Règles du jeu : temps de préparation, arbitrage, tenues, pause

Article n°23 :

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article n°24 :

Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur les terrains.

Article n°25 :

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le juge-arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par équipe).

Article n°26 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...).

Article n°27 :

Les joueurs sont tenus de venir chercher la feuille de match à la table de marque dès la fin de l'annonce du match et de la restituer entièrement complétée à la table de marque dès la fin de leur match.

Article n°28 :

Les matchs seront en auto-arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné.



Article n°29 :

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article n°30 :

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.

Tout volant touchant les filins du panneau de basket est let permanent au service et en jeu.

Article n°31 :

Les volants sont à la charge des joueurs.

Le volant officiel du tournoi est le RSL DTL 82, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

IV. Divers

Article n°32 :

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article n°33 :

Les joueurs sont priés de respecter les lieux ainsi que tout le matériel mis à leur disposition au cours de la compétition.

Article n°34 :

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui respecteront les différentes règles énumérées ci-dessus ainsi que les décisions du juge-arbitre afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

